

170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE
75014 PARIS - FRANCE
TÉL. 320.36.20
C. C. P. 1248-74 N PARIS

Téléphone
320.36.20

D 452 GUATEMALA: PLUS DE CENT PAYSANS TUES A PANZÓS

Le 29 mai 1978, plusieurs centaines de paysans avec femmes et enfants se rendaient à Panzós, dans le département d'Alta Verapaz, pour s'entretenir avec les autorités sur l'obtention de titres de propriété pour les terres qu'ils cultivent. La rencontre devait se terminer dans le sang: à un moment donné, l'Armée se mit à tirer dans le tas. Bilan: plus de 100 morts parmi les paysans, dont 26 femmes et 5 enfants.

C'est là une nouvelle illustration tragique du problème de la propriété de la terre pour les petits cultivateurs qui sont en l'occurrence, au Guatemala, des indiens.

(Note DIAL)

COMMUNIQUE DES PRETRES ET RELIGIEUSES DU DIOCESE DE LA VERAPAZ
SUR LES EVENEMENTS DE PANZÓS (2 juin 1978)

Suite à notre premier communiqué du 30 mai dernier dans lequel nous condamnions le massacre de gens qui sont nos frères et exigeons des autorités l'ouverture d'une enquête serrée sur les responsabilités de l'affaire, et après avoir mené notre propre enquête sur place par l'intermédiaire d'une commission nommée à cet effet, nous sommes aujourd'hui en état de faire les constatations suivantes.

I- LES ANTECEDENTS DE L'AFFAIRE

1- Lointains - Depuis plusieurs années, des groupes de familles paysannes ont occupé et cultivé des terres en friche dans la commune de Panzós. Ces paysans se sont adressés à l'INTA pour régulariser et légaliser leur situation. Certains d'entre eux ont reçu des promesses; d'autres, des titres temporaires; d'autres encore, l'autorisation de faire les semailles et les récoltes. Cependant, jusqu'à ce jour et inexplicablement, aucun d'eux n'a obtenu de titres de propriété. Au contraire, depuis quelque temps, certains propriétaires ont essayé de leur prendre les terres sur lesquelles ils se trouvaient, en se livrant pour cela à des manoeuvres pseudo-légales et en exerçant des pressions de toutes sortes y compris la violence.

2- Immédiats - Dans cette ambiance de frustrations, de fatigues et de provocations, un certain nombre de faits allaient s'accumuler au cours de la semaine précédant cet événement triste et lamentable: des morts, des intimidations, des menaces et une suspicion venant de la présence dans la région d'un nombre inhabituel de soldats.

C'est ainsi que se produisirent les faits suivants:

a) Les paysans de San Vicente, qui se trouvaient en train de travailler les terres dans lesquelles ils avaient été autorisés à faire les semailles, ont reçu le vendredi 26 mai la visite d'un détachement militaire dont les soldats,

venus de Cobán, ont courtoisement parlé avec eux; ils les ont convoqués à rencontre avec les propriétaires pour le samedi 27 à Panzós. Le samedi, les paysans ont effectivement répondu à la convocation. Les soldats en ont choisi dix pour dialoguer avec les propriétaires. Comme ils n'avaient pu arriver à un accord, une trêve de dix jours avait été proposée, dans l'attente d'une décision des autorités compétentes.

b) Ce même samedi, deux paysans de Soledad ont été tués et d'autres maltraités.

c) Les paysans de la communauté de Cahaboncito ont reçu une communication écrite leur demandant de se rendre à Panzós pour prendre connaissance d'un document venu de la capitale et concernant le problème des terres.

II- LE MASSACRE

1- Les événements préparatoires

- Les paysans de San Vicente décident de demander aux autorités pourquoi on les tue et maltraite.
- Ceux de Cahaboncito décident d'aller à Panzós le lundi 29 mai pour prendre connaissance du document en provenance de Ciudad de Guatemala.
- Le 29, des paysans (hommes, femmes et enfants) de San Vicente, Cahaboncito et d'autres communautés partent en marche commune en direction de Panzós.
- Au centre de la localité de Panzós, on sait qu'une marche allait avoir lieu. Une certaine panique s'empare alors des gens car la rumeur avait couru que des paysans en armes allaient tuer les ladinos (1) et incendier les localités de Panzós, Telemán et La Tinta. Après vérification, il s'est avéré que la rumeur était entièrement fausse et sans fondement car les paysans, selon leurs propres dires, n'avaient jamais projeté une telle action.
- Les paysans sont venus pacifiquement, même s'ils portaient la machette et des bâtons: c'est leur habitude de ne pas se déplacer sans machette et certains d'entre eux avaient prévu de retourner au travail après la manifestation. De plus, et sans doute possible, ils éprouaient instinctivement un certain sentiment de peur.

2- Le fait du massacre

Les paysans se sont rassemblés dans le parc de Panzós là où les attendaient le maire, quelques propriétaires et les militaires. Les paysans essayèrent de parler mais ils n'arrivèrent pas à se faire entendre. Un des militaires se mit à élever la voix. Un paysan qui se trouvait près de lui a cru à des injures car il ne savait pas l'espagnol; il s'est alors attaqué au militaire, l'a blessé et l'a jeté par terre.

Immédiatement, se croyant attaqués par les paysans, les soldats se mirent à riposter par un feu nourri. Retranchés dans la mairie, ils tiraient sur la foule composée d'hommes, de femmes et d'enfants. En même temps, de divers côtés et depuis les maisons, d'autres personnes se joignirent aux militaires en tirant des coups de feu sur ceux qui s'enfuyaient dans tous les sens. M. Manuel Macú, conseiller municipal de Panzós, et quelques gardiens de la paix s'étaient joints au tir.

Epouvantés, les paysans fuyaient en désordre. Ils ont trouvé la mort dans le parc, dans les rues, dans les champs de maïs et jusque dans le fleuve où, dans leur panique, ils se jetaient avant d'être emportés par le courant.

Les cadavres de ceux qui étaient tombés dans le parc et en divers autres endroits ont été ramassés jusque vers trois heures de l'après-midi et, sans l'autopsie prévue par la loi, enterrés dans une fosse commune ouverte avec un

(1) Les paysans étant indiens, les "ladinos" sont les métis et les blancs (N. d. T.).

tracteur de Caminos. Deux voyages de camion - un véhicule appartenant à la commune de Panzós - ont été nécessaires pour emmener les cadavres dans la fosse commune.

Le nombre des morts dépasse la centaine. Il est impossible de le déterminer avec exactitude.

III - EVENEMENTS POSTERIEURS

- 1) La localité de Panzós est occupée par les militaires.
- 2) Il est procédé à un renforcement des effectifs militaires et de l'armement.
- 3) L'Armée occupe Cahaboncito, semant par sa seule présence, une telle peur chez les paysans que ceux-ci passent la nuit dans la montagne.
- 4) Les terres en litige sont encerclées par les militaires.
- 5) Les menaces continuent contre les leaders, les catéchistes et les coopérateurs
- 6) Les cadavres des paysans morts à l'hôpital sont retirés sur ordre des militaires sans l'autopsie légale.
- 7) Les ambulances qui se sont portées au secours des blessés, dans les jours suivants, ont eu de sérieuses difficultés de la part de l'Armée pour accomplir leur mission.

IV- CONCLUSION

1- La version des faits, sur la base de notre enquête menée sur place, contraste singulièrement avec la version officielle de l'Armée (2). C'est pourquoi nous demandons aux autorités compétentes l'ouverture immédiate d'une enquête objective par une commission mixte et impartiale, composée de représentants des différents secteurs sociaux, afin de clarifier les faits et de déterminer les responsabilités.

2- Les lamentables événements de Panzós ne sont qu'un maillon de la chaîne de situations conflictuelles que connaissent tant de paysans de Guatemala. Ils sont un signal d'alarme de ce qui peut arriver en d'autres points du pays pour les mêmes raisons d'injustice et d'abandon.

3- Devant la possibilité réelle que la situation à Panzós continue d'être marquée par la violence - ce que nous regrettons et condamnons - nous demandons:

a) que les problèmes en suspens à Panzós soient réglés:

- par l'autorisation donnée de façon urgente et immédiate aux paysans de faire les récoltes et les semailles dans leurs terres afin de ne pas ajouter la famine et la misère aux souffrances qui sont déjà les leurs;

- par le règlement dans la justice de la possession légale de ces terres qui sont à l'origine du conflit;

b) que cessent les menaces injustifiables dont sont en particulier victimes, dans la région, les leaders, les catéchistes et les coopérateurs; et qu'ils bénéficient de la protection à laquelle ils ont droit.

Cobán, le 2 juin 1978

(2) L'Armée avait accusé les paysans d'avoir mené une attaque en règle contre le détachement militaire du pays (N.d.T.).

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 160 F - Etranger 185 F (voie normale)
(par avion: tarif sur demande)

Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL

Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441

D 452-3/3